

De l'année républicaine an mil huit cent cinquante-trois, le huit heures du matin

ACTE DE MARIAGE de Benoist Francois Alexois
 âgé de treize ans né à St-Jean département
 de Var le sept du mois de Decembre mil
 huit cent vingt huit profession de Cultivateur domicilié
 à St-Jean département de Var fils majeur de André
noël Alexois profession de Cultivateur
 domicilié à St-Jean département de Var en pays de Montet et de France
 magistrature Benoist de St-Jean au lieu de St-Jean ayant trois ans passés

n° 28

Alexois
Benoist Francois
Castel
Alexois Francois

Et de Benoist Francois Castel (se mariant)
 âgé de vingt ans né à St-Jean département de Var
 le sept du mois de avril mil huit cent vingt huit domicilié
 à St-Jean département de Var fils majeur de Jean
Benoist Castel avec profession de Cultivateur
 domicilié à St-Jean département de Var
 et de Clair Gardanne en France et Commissaire d'actes pubs

Les actes préliminaires sont : 1° les publications de mariage faites par M. le Maire de
 la Ville de St-Jean (Var) et par nous sans opposition les dimanches treize
quatorze quinze et seize mois de Decembre l'an républicain de St-Jean de France
 par la loi.
 Et sans d'acte de renoncer les futurs époux, celui de St-Jean de France en acte publ
 époux.
 Contant de nous opposer St-Jean par M. le Maire de St-Jean de France

et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que
 du chapitre VI du titre V, livre premier du code civil sur le mariage ; concernant les droits et les
 devoirs respectifs des époux.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du code civil,
 modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux, le jour du présent acte, ont déclaré qu'ils n'ont
 ni l'un ni l'autre de futur époux

ont déclaré qu'il n'a été fait aucun contrat de mariage, à la date du
 du mois de _____ mil huit cent cinquante par devant
 le notaire à _____ département de _____

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Benoist Francois Castel
 l'autre Benoist Francois Alexois

En présence de Jean Benjamine domicilié à St-Jean
 département de Var âgé de vingt ans passés profession de Commissaire publ
 au lieu de St-Jean

De Jean Marquand domicilié à St-Jean
 département de Var âgé de vingt ans passés profession de Cultivateur publ
 au lieu de St-Jean

De Jean Joseph Dubois domicilié à St-Jean
 département de Var âgé de vingt ans passés profession de Commissaire publ
 au lieu de St-Jean

Et de Jean Gardanne domicilié à St-Jean
 département de Var âgé de quarante ans passés profession de Cultivateur publ
 au lieu de St-Jean

Après quoi, moi M. le Maire de St-Jean de France par de St-Jean de France et M. le Maire
 faisant fonction d'officier public de l'état-civil, ai prononcé, au nom de la loi, que ledites par-
 ties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement
 dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par les quatre seigneurs
 et seigneurs publ de St-Jean de France et seigneurs publ de St-Jean de France et seigneurs publ de St-Jean de France
 et seigneurs publ de St-Jean de France et seigneurs publ de St-Jean de France

Francois Alexois Jean Benjamine Jean Marquand
J. Benjamine J. Gardanne M. le Maire